

N^o d'Ord^e

Copie

Faculté des Sciences de Paris.

Objet
Tribunal
de
Première instance
de
Morlaix
(Finistère)
Parquet
du
Procureur à la République
—

Paris, le _____ 188
Morlaix 1^{er} Mars 1883

Monsieur le Ministre de l'Instruction publique.
Monsieur le Ministre,

Par votre Dépêche du 6 Février, vous avez bien voulu me signaler un vol de Goémon, commis pendant la nuit du 22 janvier dernier dans le parc dépendant de la Station zoologique de Procoff. J'ai l'honneur de vous faire connaître les résultats de l'information survenue à mon Parquet à l'occasion de cette affaire.

Il résulte bien des renseignements recueillis que le parc du laboratoire de Procoff a été pillé dans la nuit du 22 janvier entre 10 heures et minuit. Un pêcheur, le S^r Popara, en allant visiter ses filets, à 10 heures du soir, a remarqué plusieurs hommes qui coupaient le goémon dans le parc où ils avaient laissé échouer leurs bateaux. Deux de ces hommes, armés de faucilles, se tenaient sur le mur et paraissaient faire le guet. Connaissant la brutalité des pêcheurs de la côte, et craignant

leur vengeance s'il les avait dénoncés, Popars n'a pas osé approcher à plus de 20 mètres du port, et à cette distance il lui a été impossible, en raison de l'obscurité, de les reconnaître.

C'est, du moins, la déclaration qu'il a faite devant M^r le Juge d'Instruction. Dans l'enquête sommaire faite par la gendarmerie, le témoin Renel, matelot attaché au laboratoire, avait déclaré que Popars lui avait dit qu'il avait reconnu les voleurs. Devant le juge d'ins-
truction il a au contraire affirmé très éner-
giquement qu'il ne les avait pas reconnus; Renel a d'ailleurs ajouté de Popars s'est rétracté aussitôt et il pense que Popars est sincère.

Le seul indice que l'information ait pu recueillir, c'est que, d'après leur forme, les bateaux devaient appartenir à des marins de rivières de Seine et de Morlaix. Les Gendarmes de la côte ont reçu l'ordre de rechercher quels étaient les bateaux qui étaient sortis en mer dans les journées du 21 et du 22 et qui étaient rentrés au port chargés de Coëmon.

C'est en vain qu'ils ont interrogé les garde-pêche, les Douaniers et un grand nombre de patrons de bateaux: ils n'ont rien découvert.

Dans ces circonstances, Monsieur

le Ministre, je ne vois pas qu'il soit possible
de pousser plus loin l'information sans à la
reprendre si un indice quelconque vient
signaler les coupables à l'attention de la
Justice.

Je suis avec le plus profond respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très-humble & très-dévoué serviteur.

Le Procureur de la République:

Signé: Olain.

N^o d'Ord^e

Faculté des Sciences de Paris.

Copie

Objet
Faculté des
Sciences.

Paris, le 8 Mars 1883

Laboratoire
de Roscoff

Monsieur le Doyen,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie
d'une lettre qui a été adressée à M. le
Ministre de l'Instruction publique par
M^r le Procureur de la République de Morlaix,
au sujet du vol qui a été commis, dans
la nuit du 22 janvier dernier, à la Station
Zoologique de Roscoff.

Je vous prie de vouloir bien
communiquer cette lettre à M^r le Professeur
de Lacaze-Duthiers, et m'adresser vos
observations.

Recevez, M. le Doyen, l'assurance de
ma haute considération.

Le Vice-Recteur :